



EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jean-Yves Rey
Benoît Rousset
Rémi Voyez

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

ASSOCIATION LES AMIS DES BAUGES
SIEGE SOCIAL : RUE DU CAPITAINE DE COURSON – 73630 LE CHATELARD

N° SIREN : 318 932 928

commissariat aux comptes

LEGATI AUDITEURS ET ASSOCIES 949 Rue Denis Papin 73290 La Motte Servolex
Tel: +33 (0)4.79.26.44.44

SARL au capital de 10 000€ - R.C.S Chambéry B 479 400 996 - APE 6920Z - Siret 47940099600027 - TVA Intracom FR05479400996
Société inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de DAUPHINE-SAVOIE sous le n° 4100000989

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Les Amis Des Bauges relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport et présentant les caractéristiques suivantes :

- Résultat de l'exercice 14 546 €
- Total du bilan 489 530 €
- Total produits de fonctionnement 820 544 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Les Amis Des Bauges à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les fonds dédiés
- Les subventions d'exploitation

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à La Motte Servolex,
Le 13 Mars 2023

LEGATI AUDITEURS ET ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES



REMI VOYEZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
REPRESENTANT LA SOCIETE

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

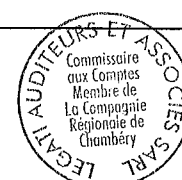
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	190	190		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 939	9 939		
	Autres immobilisations corporelles	65 049	50 727	14 322	14 212
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	741		741	494
	TOTAL (I)	75 920	60 856	15 063	14 706
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 499		11 499	8 832
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	27 177		27 177	23 634
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	435 791		435 791	416 803
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	474 467		474 467	449 269
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	550 387	60 856	489 530	463 974
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			741	494
	(3) dont à plus d'un an				



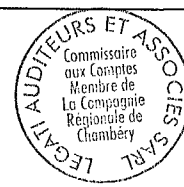
Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

FONDS PROPRES		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	191 071	184 116
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	14 546	6 955
	Total des fonds propres (situation nette)	205 617	191 071
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 352	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 352	
Total des fonds propres		209 969	191 071
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	66 060	55 333
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés		66 060	55 333
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	54 689	54 689
Total des provisions		54 689	54 689
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 971	13 556
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	109 032	134 974
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1
	Produits constatés d'avance	32 810	14 350
	Total des dettes	158 813	162 881
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		489 530	463 974
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		14 545,86	6 955,02
(1) Dont à moins d'un an		158 813	162 881
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 104	2 647
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	154 005	124 876
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	663 435	546 671
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	477	5 881
	Utilisations des fonds dédiés		7 388
	Autres produits	590	6
	Total des produits d'exploitation	821 611	687 469
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	40 152	36 999
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	178 000	141 535
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 592	18 348
	Salaires et traitements	437 441	377 690
	Charges sociales	118 215	104 502
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 747	1 136
	Dotation aux provisions		1 272
	Reports en fonds dédiés	10 727	
	Autres charges	419	9
	Total des charges d'exploitation	810 294	681 492
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 317	5 977



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		11 317	5 977
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	748	181
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		748	181
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		748	181
RESULTAT COURANT avant impôts		12 065	6 158
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	730	343
	Sur opérations en capital	1 750	454
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	2 480	797
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2 480	797
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		824 839	688 447
TOTAL DES CHARGES		810 294	681 492
EXCEDENT ou DEFICIT		14 546	6 955
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		12 000	12 000
Bénévolat			
TOTAL		12 000	12 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		12 000	12 000
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		12 000	12 000



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **489 530 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **824 839** euros et un total **charges** de **810 294** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **14 546** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2020-09 du 04/12/2020 relatif au PCG et les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

I. EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE:

Néant

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté à l'exception de ce qui a été dit ci-dessus.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Indemnité pour l'activité partielle

L'ANC a préconisé la comptabilisation de l'indemnité en diminution des salaires versés dans le compte 64, ce qui a pour effet de diminuer le total des charges.

Cependant, la Caisse d'allocation familiale a suggérée une comptabilisation de l'indemnité perçue pour l'activité partielle dans le compte 791 "Transfert de charges" afin de ne pas impacter les aides versées par l'organisme. Par conséquent, les indemnités perçues ont été comptabilisées au crédit du compte transfert de charges.

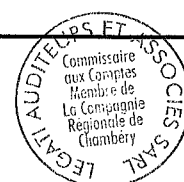
Engagements de retraite

Les engagements liés aux indemnités de fin de carrière au profit de notre personnel ont été évalué selon la convention collective.

Le total de l'engagement des indemnités de fin de carrière s'élève au 31 décembre 2022 à 47 189€.

La provision est comptabilisée au compte 153000 "Provision pour pensions et obligations similaires" en contrepartie du compte 681500 "Dotations aux provisions pour risques et charges".

Valorisation des contributions volontaires en nature:



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

-Prestations en nature:

Par convention en date du 22 aout 2011, la Communauté de Communes du Coeur des Bauges, nouvellement SIVOM Enfance Familles des Bauges a mis à la disposition de l'Association les Amis des Bauges les locaux de la petite enfance. Cette mise à disposition a été faite à titre gratuit. La valeur locative réelle de cette mise à disposition est estimée à 12000€ par an.

Contribution en Nature - Produits

Prestations en nature = 12 000 €

Contribution en Nature - Charges

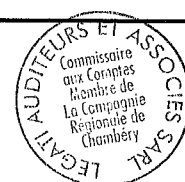
Mise à disposition gratuite de locaux = 12 000€

- Bénévolat:

L'association est en mesure de valoriser les contributions volontaires en nature représentées par le bénévolat mais ces contributions n'ont pas été comptabilisées au pied du compte de résultat. Toutefois, une information détaillée est donné en annexe audit comptes relative aux heures passées par les bénévoles sur les différentes actions de l'association.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Néant



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	190					190
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	190					190
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 939					9 939
	Instal., agencement, aménagement divers	8 556					8 556
	Matériel de transport	30 151					30 151
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 937		5 352		947	26 342
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		70 583		5 352		947	74 988
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	494		247			741
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	494		247			741
TOTAL		71 268		5 599		947	75 920

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	190			190
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	190			190
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 939			9 939
	Autres instal., agencement, aménagement divers	6 153	646		6 800
	Matériel de transport	30 151			30 151
	Matériel de bureau, mobilier	10 128	4 101	452	13 777
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 372	4 747	452	60 666
TOTAL		56 562	4 747	452	60 856



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	47 189			47 189
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	7 500			7 500
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 689			54 689
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	54 689			54 689
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières	741	741
	Clients, usagers douteux ou litigieux		
	Autres créances clients, usagers	11 499	11 499
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés	200	200
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers	26 884	26 884
	Confédération, fédération, union, entités affiliées		
	Créances reçues par legs ou donations		
	Débiteurs divers	93	93
	Charges constatées d'avance		
	TOTAL DES CREANCES	39 417	39 417
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	16 971	16 971	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	37 195	37 195	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 275	45 275	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	26 561	26 561	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	32 810	32 810	
	TOTAL DES DETTES	158 813	158 813	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	184 116		6 955		191 071
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	6 955	(6 955)	14 546		14 546
Situation nette	191 071		21 501		205 617
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			10 403	6 052	4 352
Provisions réglementées					
TOTAL	191 071		31 904	6 052	209 969

Etat exprimé en euros

LEGATI AUDITEURS ET ASSOCIÉS SARL
 Commissaire
 aux Comptes
 Membre de
 La Compagnie
 Régionale de
 Chambéry

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		26 944
Autres créances		26 944
FOURNISSEURS RRR NON RECUS	60	
SUB.CAF	26 884	



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		87 457
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 610
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>13 610</i>	
Dettes fiscales et sociales		73 847
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>37 193</i>	
<i>CHARGES / CONGES A PAYER</i>	<i>18 968</i>	
<i>AUTR. CHARG. SOCIAL A PAYER</i>	<i>1 422</i>	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	<i>4 566</i>	
<i>SUBVENTION TROP PERCU.</i>	<i>11 699</i>	



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			32 810
CG DEPARTEMENTS SENIORS		800	
PNR DES BAUGES		300	
AIDE ACTION AUX AIDANTS		5 040	
APP SENIORS AXE PREVENTION		9 000	
SIVOM Jeunesse Famille des Bauges		14 337	
APS Aide apprenti		3 333	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			32 810



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des produits exceptionnels		2 480
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>LIBERALITES REÇUES</i>	730	730
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>QUOTE PART SUBV. INVEST</i>	1 750	1 750
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		2 480

